



L'Agence Nationale d'Appui à la Performance des établissements de santé et médico-sociaux (ANAP) avait publié en mars 2011 un guide méthodologique des coopérations territoriales

, en

s'appuyant sur des expériences issues du secteur sanitaire. Elle publie aujourd'hui un document complétant ce premier guide à partir de coopérations mises en place dans le secteur médico-social, avec notamment un focus sur le Groupement de coopération sociale et médico-sociale (GCSMS).

Des démarches et outils méthodologiques inspirés des forces et faiblesses d'expériences existantes

Dans une première partie, la publication « Les coopérations dans le secteur médico-social » présente les grands enseignements tirés de douze retours d'expérience de coopération, retenus en raison de leur diversité du point de vue de leur objet, de leur statut, de leur environnement, de leur taille et de leur maturité. Ces douze expériences ne reflètent pas que les réussites mais s'attachent également à identifier les difficultés et les limites de ces démarches de coopération.

Fort des apports de cette matière première, la seconde partie du document propose des démarches méthodologiques répliquables pour des coopérations, qui s'adressent :

- aux financeurs, qui pourraient davantage objectiver les potentialités de coopération sur un territoire en mobilisant des outils de cartographie ;
- aux dirigeants des associations et établissements publics qui doivent parfois surmonter des freins sociologiques et politiques pour s'engager dans un processus de coopération ;
- aux porteurs de projet de coopérations avec la proposition de quelques indicateurs facilitant l'analyse de la valeur de leur organisation.

Un outil de diagnostic des projets de coopération : Inter-Diag Coopérations médico-sociales©

Afin d'aider les structures à initier une démarche de coopération, un outil de diagnostic « Inter-Diag Coopérations médico-sociales© » est mis en ligne sur le site de l'ANAP www.anap.fr sous forme de tableur, permettant d'évaluer par une série de questions simples le degré de

Écrit par ANAP

Vendredi, 13 Avril 2012 15:00 - Mis à jour Vendredi, 13 Avril 2012 15:09

maturité d'un projet de coopération sur six axes et ainsi de pouvoir objectiver dans l'absolu tant les points forts que les leviers.

Pour accéder à la publication et à l'outil Inter-Diag Coopérations médico-sociales©, cliquez ici ou retrouvez le document sur le site Internet de l'ANAP www.anap.fr.

Pour toute question relative aux coopérations dans le secteur médico-social, vous pouvez contacter Christophe Douesneau, christophe.douesneau@anap.fr et Alexandra Lam, alexandra.lam@anap.fr

A propos de l'ANAP :

(Agence Nationale d'Appui à la Performance des établissements de santé et médico-sociaux)

Créée par la loi du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires, l'ANAP a pour mission d'accompagner, aux côtés des Agences Régionales de Santé (ARS), les établissements sanitaires et médico-sociaux dans l'amélioration de leur performance, afin de garantir aux patients et aux usagers l'accès aux meilleurs soins possibles.

Grâce à son expertise pluridisciplinaire, l'ANAP élabore et diffuse outils et recommandations permettant aux établissements sanitaires et médico-sociaux d'améliorer la qualité de service aux patients et aux personnes.

Cette démarche s'illustre notamment par les « contrats Performance » conclus entre l'ANAP, les ARS et les établissements, qui visent à agir sur les trois composantes de la performance : la qualité de la prise en charge des usagers, les conditions de travail et d'attractivité des personnels, et la performance opérationnelle et financière.

Écrit par ANAP

Vendredi, 13 Avril 2012 15:00 - Mis à jour Vendredi, 13 Avril 2012 15:09

Basée à Paris, l'ANAP est constituée d'une centaine de collaborateurs sous l'autorité du Directeur Général, Christian Anastasy.

Plus d'informations sur www.anap.fr